**PROCE-VERBAL DE CARENCE DE L’ASSEMBLEE DU……….**

CRISE SANITAIRE (COVID-19)

IMMEUBLE : ……………………………….

Madame, Monsieur,

Le syndic avait convoqué les copropriétaires pour que l’assemblée générale se tienne le  
……………….. (date), à …………………………………………………….......… (adresse).

Face à la situation sanitaire, l’assemblée n’a pas pu se tenir pour la(les) raison(s) précise(s) suivante(s) :



Déplacement et participation à des réunions non-consignés dans l’attestation de déplacement dérogatoire. Aucun motif valable de déplacement ne correspond à la tenue d’une assemblée générale de copropriété

Annulation de la réservation de la salle (fermeture sanitaire) selon l**’arrêté du 14 mars 2020** modifié puis abrogé et remplacé par le **décret n° 2020-293 du 23 mars :**

* La fermeture des lieux, accueillant du public, non indispensables à la vie de la Nation y compris, au titre de la catégorie L.
* L’interdiction des réunions de plus de 100 personnes (article 2 de l’arrêté puis article 7 du décret)

Distanciation sociale (distance > 1 mètre entre les personnes) impossible à respecter dans les locaux du syndic

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le ……

Le Syndic